

L'ESF recherche des donneurs de plasma

Encore largement méconnu du grand public, le don de plasma est pourtant un geste essentiel qui sauve la vie de milliers de patients chaque année. L'EFS souhaite donc mieux faire connaître cette forme de don pour mobiliser de nouveaux donneurs et répondre ainsi au grand défi de la collecte de plasma.



Un produit précieux dont la demande est en hausse constante

37% : c'est le nombre de personnes qui se sentent suffisamment informées sur le don de plasma en France. Un chiffre relativement bas lorsque l'on sait qu'il atteint 71% pour le don de sang¹.

Pourtant, le plasma est vital pour de nombreux patients. Le plasma est **la partie liquide du sang dans laquelle les cellules sanguines** (globules rouges, globules blancs et plaquettes) sont en suspension dans nos vaisseaux sanguins. Il contient des protéines et des anticorps qui ont un intérêt thérapeutique majeur. Il s'agit notamment des immunoglobulines, des facteurs de coagulation ou encore de l'albumine.

Le plasma peut être utilisé sous forme de transfusions ou peut être transformé en médicament pour traiter des pathologies très différentes, qu'elles soient hématologiques, neurologiques, rhumatologiques ou encore dermatologiques.

Au cours des dernières années, les usages du plasma n'ont cessé de se diversifier et de s'amplifier. Cette hausse de la demande s'explique notamment par le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques, ou encore l'évolution des pratiques médicales. Ces nouveaux usages créent une situation de distorsion entre l'offre et la demande en France, comme dans de nombreux pays.

Un enjeu sanitaire majeur dans lequel l'EFS s'investit pleinement

Si à ce jour en France, aucun patient nécessitant une transfusion sanguine n'a manqué du produit sanguin dont il avait besoin, la situation est différente concernant les médicaments produits à partir du plasma. Les diverses crises sanitaires et géopolitiques de ces dernières années ont mis en lumière **l'enjeu de la souveraineté sanitaire de la France et les médicaments dérivés du plasma n'y font pas exception.**

En France, l'EFS a le monopole de la collecte de plasma. Il cède le plasma destiné à la fabrication de médicaments au Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (LFB, détenu à 100% par l'Etat français). Néanmoins, pour couvrir les besoins de tous les patients, la France dépend en

grande partie de l'étranger pour ces médicaments. **Ces derniers sont en effet importés à 65%, majoritairement des États-Unis, et connaissent une forte tension internationale.**

Accroître les capacités nationales de collecte de plasma et augmenter le nombre de médicaments produits à partir de plasma fabriqués en France est donc aujourd'hui un enjeu de souveraineté nationale. A cet effet, l'EFS, en lien avec les autorités sanitaires, a pour objectif de prélever 1,4 million de litres de plasma d'ici 5 ans, ce qui représentera à cette échéance 700 000 prélèvements supplémentaires par an.

Pour y parvenir, l'EFS déploie de nombreux moyens afin de mieux faire connaître le don de plasma et de sensibiliser de nouveaux donneurs. Une campagne de communication nationale est par exemple prévue en ce début d'été jusqu'à la mi-juillet - et sera reconduite cet automne - afin de mobiliser les donneurs et les inciter à prendre rendez-vous pour un don de plasma.

Par ailleurs, l'EFS va proposer de nouveaux lieux de collecte pour le plasma avec l'installation de nouvelles maisons du don, pour rendre le don de plasma accessible au plus grand nombre. Ainsi, l'EFS a ouvert dans les Hauts-de-France une maison du don dédiée uniquement à la collecte de plasma.

Une question éthique centrale au cœur du débat

Face à l'enjeu important que représente la collecte de plasma, la position de l'EFS est claire : si la question de l'approvisionnement en plasma est un véritable défi, elle ne peut pas être résolue au détriment de l'éthique. A l'inverse de ce qui se pratique dans certains pays (comme les États-Unis, mais aussi des pays européens dont la Hongrie, l'Allemagne ou la République Tchèque), le modèle français repose le principe éthique de non-marchandisation du corps humain : les dons de plasma ne sont pas rémunérés. La santé et la protection des donneurs et la sécurité de l'approvisionnement en sang et en plasma sont des priorités pour l'établissement.

Infos pratiques

Le don de plasma se fait uniquement en Maison du don de l'EFS et sur rendez-vous. Pour prendre rendez-vous, consultez le site de l'EFS www.dondesang.efs.sante.fr ou l'application « Don de sang ».

Liens utiles

<https://dondesang.efs.sante.fr/>